

En 2021, avec le rebond de l'activité économique et de la masse salariale, les cotisations sociales ont fortement progressé (+6,8 %) après la chute de l'année précédente (-3,6 %) liée à la crise du Covid-19. Les cotisations sociales financent les régimes de protection sociale à hauteur de 467 milliards d'euros, soit 54 % des ressources totales (hors transferts). La grande majorité des cotisations sociales (79 % en 2021) permettent de financer les administrations de sécurité sociale (fiche 1).

Les cotisations en hausse en raison de la reprise de l'activité économique

L'année 2021 marque un rebond des **cotisations sociales**, en hausse de 6,8 % par rapport à 2020 (tableau 1). Cette reprise fait suite à l'importante diminution intervenue en 2020 (-3,6 %) au plus fort de la crise du Covid-19. L'assouplissement des mesures sanitaires de restriction prises par l'État a favorisé la sortie de la crise économique. En 2021, la reprise économique se traduit notamment par une hausse de la masse salariale du secteur privé de 9,0 % (graphique 1) qui soutient la croissance des **cotisations sociales effectives** (+7,5 %), principal contributeur à la hausse des cotisations cette année-là (graphique 2). Les **cotisations imputées** augmentent elles aussi, mais à un rythme moins marqué (+2,6 %). Ces cotisations correspondent comptablement aux sommes équilibrant le financement des régimes de retraite employeurs, donc pour l'essentiel celui des retraites de la fonction publique.

La part des cotisations sociales en déclin tendanciel

Même si leur part baisse structurellement depuis trente ans, les cotisations sociales restent la principale source de financement des régimes de protection sociale (54 % des ressources totales hors transferts). Depuis les années 1990, la part des cotisations sociales dans les ressources de la protection sociale

décroit au profit de celle des **impôts et taxes affectées**, sous l'effet de mesures législatives successives (fiche 5).

Cette tendance a été accentuée au cours des dernières années. En 2018 et 2019, des mesures législatives¹ ont entraîné des allègements de cotisations ciblés. Ces mesures, qui avaient notamment pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat des actifs, ont affecté les cotisations salariales en 2018, puis les cotisations employeurs l'année suivante. En 2018, il s'agissait principalement de suppressions ou de baisses de cotisations d'assurance maladie et d'assurance chômage pour les travailleurs. En contrepartie de ces allègements de cotisations, le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) a été relevé de 1,7 point. En 2019, en compensation de la suppression du crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi et de celui sur la taxe sur les salaires (CICE, CITS), de nouveaux allègements de cotisations ont visé les entreprises et les associations. Ceux-ci concernaient notamment la suppression pour les bas salaires des cotisations de retraite complémentaire et les cotisations patronales chômage. En compensation de ces allègements, une part plus importante de la taxe sur la valeur ajoutée est affectée au financement de la protection sociale.

Au final, la part des cotisations dans le total des ressources est passée de 61 % en 2017 à 54 % en 2021 (après 53 % en 2020) [graphique 3]. ■

¹ Lois de financement de la Sécurité sociale pour 2018 et 2019, et loi portant les mesures d'urgence

économiques et sociales votée fin 2018 en réponse au mouvement des Gilets jaunes.

Tableau 1 Cotisations sociales entre 2019 et 2021

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveaux			Évolutions		
	2019	2020	2021	19/18	20/19	21/20
Cotisations effectives	395	379	407	-4,2	-4,2	7,5
Cotisations liées à l'emploi salarié	336	321	-	-5,4	-4,2	-
<i>Cotisations d'employeurs</i>	247	237	-	-6,8	-4,3	-
<i>Cotisations de salariés</i>	88	85	-	-1,3	-4,2	-
Cotisations de travailleurs indépendants	24	20	-	7,2	-16,5	-
Autres cotisations effectives ¹	35	37	-	1,6	5,1	-
Cotisations imputées	58	58	60	1,0	0,1	2,6
<i>Cotisations imputées du secteur public</i>	44	44	45	0,7	1,1	0,5
<i>Cotisations imputées du secteur privé</i>	14	14	15	2,0	-3,1	9,3
Total des cotisations	454	437	467	-3,5	-3,6	6,8

1. Elles comprennent les cotisations sur prestations, les cotisations volontaires, les cotisations des inactifs et des artistes-auteurs et les cotisations aux régimes de la mutualité et de la prévoyance.

Note > Pour l'élaboration du compte provisoire 2021, la répartition détaillée des cotisations effectives n'est pas disponible.

Lecture > En 2021, les cotisations s'élèvent à 467 milliards d'euros. Elles augmentent de 6,8 % entre 2020 et 2021.

Source > DREES, CPS.

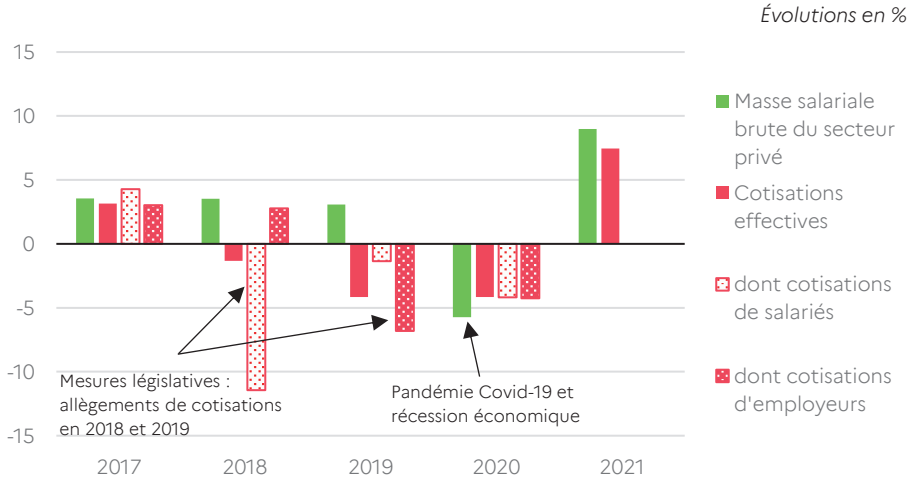
Encadré La comptabilisation des cotisations dans les comptes de la protection sociale

Les comptes de la protection sociale (CPS) sont construits selon le principe des **droits constatés** utilisé en comptabilité nationale, alors que la comptabilité budgétaire enregistre les recettes et les dépenses au moment de l'encaissement ou du décaissement. Les cotisations enregistrées en 2021 se divisent en trois types :

- Les cotisations habituelles versées en 2021 au titre de l'année 2021 ;
- Les exonérations de cotisations, compensées intégralement par l'État (estimées à 2,9 milliards d'euros, selon le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale) [fiche 6] ;
- Les régularisations de cotisations attendues en 2022. En effet, les reports consentis aux entreprises et les suspensions de cotisations des travailleurs indépendants ont été renouvelés en 2021 et portent sur l'activité de 2021.

Toujours selon le principe des droits constatés, les reports de cotisations des entreprises et indépendants portant sur l'activité de 2020 et versés en 2021 sont enregistrés sur le compte de l'année 2020. Les reports de cotisations versés en 2021 portant sur l'activité de 2020 s'élèvent à 2,8 milliards d'euros.

Graphique 1 Évolutions de la masse salariale brute du secteur privé et des cotisations sociales effectives



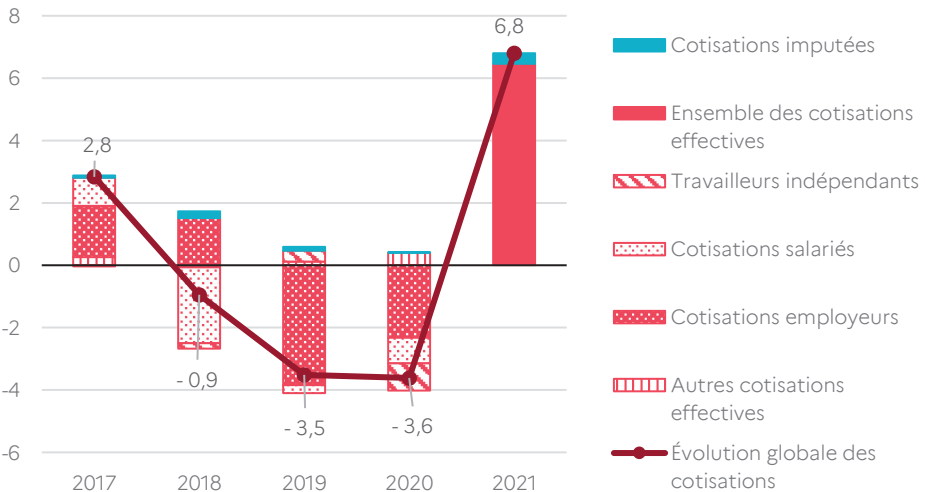
Note > En 2021, seule l'évolution du total des cotisations effectives est représentée (bâton rouge plein), alors que pour les années précédentes, sa répartition est disponible (cotisations salariés et employeurs).

Lecture > En 2021, la masse salariale du secteur privé et les cotisations effectives augmentent respectivement de 9,0 % et 7,5 %.

Source > DREES, CPS pour les cotisations ; Urssaf pour la masse salariale du secteur privé (données brutes).

Graphique 2 Évolutions des cotisations sociales et contribution des différentes composantes entre 2017 et 2021

Évolution en %, contributions en points de pourcentage



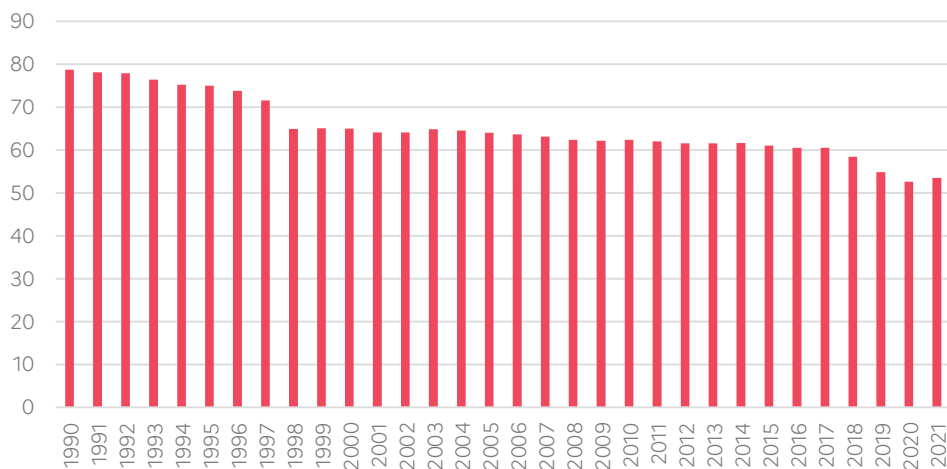
Note > En 2021, seul le total des cotisations effectives est représenté (bâton rouge plein) alors que, sur les années précédentes, sa répartition est disponible (cotisations salariés, employés, etc.).

Lecture > En 2021, les cotisations sociales augmentent de 6,8 %, les cotisations effectives expliquent l'essentiel de la hausse (6,5 points de pourcentage).

Source > DREES, CPS.

Graphique 3 Évolution de la part des cotisations sociales dans le total des ressources de la protection sociale de 1990 à 2021

En %



Lecture > En 2021, la part des cotisations sociales dans les ressources de la protection sociale s'élève à 54,0 %.

Source > DREES, CPS.